

Règles de participation au Concours Ivakkak 2018 (le « Concours ») présenté par la Société Makivik (« Makivik »)

1. Conditions de participation:

- a. Ouvert aux résidents de la province de Québec seulement, de l'âge de 18 ans et plus.
- b. Aucune participation conjointe, ou participations de groupes, compagnies, sociétés ou organismes ne sont permises.
- c. Requiert l'action suivante du participant :
 - i. cliquer le bouton « J'Aime », et le maintenir ainsi (en ne pas dé cliquant le bouton « J'Aime ») associé à la publication (post) originale promouvant le Concours sur la page Facebook d'Ivakkak (<https://fr-ca.facebook.com/ivakkak/>) et ce, avant la date limite du Concours indiquée à la section 3;
- d. Limite d'une (1) participation par individu, en « aimant » la publication Facebook référée à la section 1(c). Tout participant qui a « aimé » ladite publication Facebook sera réputé avoir effectué une seule participation au Concours.
- e. Le participant fournira aussitôt que possible et sur demande de Makivik tel qu'indiquée à la section 4 :
 - i. Les coordonnées complètes du participant (nom complet, date de naissance, adresse complète, numéro de téléphone et adresse courriel) ;
 - ii. Comme exigence de vérification de compétences, la réponse exacte à une question de vérification de compétences, administrée dans un délai limité et sans aide de toute forme, que ce soit de manière mécanique, électronique ou autrement.

L'omission ou négligence du participant à fournir l'information susmentionnée peut mener à sa disqualification du Concours.

- f. Makivik se réserve le droit de vérifier en tout moment une preuve de l'identité et l'éligibilité du participant afin de permettre sa participation au Concours.
- g. Ce Concours n'est pas ouvert aux employés, représentants ou agents de Makivik, ni à toute personne avec qui les personnes susmentionnées sont domiciliées.
- h. Aucun achat n'est requis.

2. Endroit(s) où le public doit déposer ou envoyer les formulaires de participation au Concours

- a. Les participations seront réputées être déposées sur la page Facebook d'Ivakkak (<https://fr-ca.facebook.com/ivakkak/>) en cliquant le bouton « J'aime » associé à la publication originale mentionnée à la section 1(d) ci-dessus et ce, avant la date limite du Concours indiqué à la section 3, et que le bouton « J'aime » du participant associé à la publication originale demeure ainsi cliquée à la date limite du Concours sans avoir été dé cliquée par le participant;

3. Date limite pour la participation au Concours:

- a. **Toutes les participations dûment complétées doivent être reçues au plus tard à 16h00 (heure de l'Est) le vendredi, 9 mars 2018.**

4. Description de la méthode de l'octroi des prix

- a. À la date de clôture du Concours, les administrateurs de la page Facebook d'Ivakkak sélectionneront au hasard Un (1) participant éligible qui a appuyé le bouton « J'Aime » de la publication originale sur la page Facebook d'Ivakkak (<https://fr-ca.facebook.com/ivakkak/>) et que ce bouton « J'Aime » demeure ainsi inchangé par le participant au moment de la date limite du Concours (un tel participant ainsi sélectionné sera référé ci-après comme étant un « Participant Potentiellement Gagnant »).
- b. Le coordonnateur Ivakkak communiquera, aussitôt que le vendredi, 9 mars 2018 à 16h30 (heure de l'Est) individuellement avec le Participant Potentiellement Gagnant (notamment mais pas uniquement par voie de message privé sur Facebook) afin de lui aviser qu'il puisse être choisi comme gagnant (sujet toutefois au respect de toutes les conditions de participation à la section 1, dont la réception des renseignements exacts exigés à la section 1(e) des règles du présent Concours).
- c. Les prix seront remis au Participant Potentiellement Gagnant qui remplissent les conditions du Concours stipulées à la section 1 ci-dessus (dont la réception par le coordonnateur Ivakkak des renseignements exacts exigés à la section 1(e)) ainsi que la réponse exacte à une question de vérification de compétences) et ce, au plus tard le lundi 12 mars 2018 à 12h00 (heure de l'Est).
- d. Le gagnant du Concours sera annoncé au plus tard le mardi 13 mars 2018 à 12h00 (heure de l'Est).

5. Nombre et description détaillée des prix offerts

- a. Le gagnant du Concours aura l'opportunité d'assister à la fin de la course Ivakkak 2018 à Kangiqsujuaq, Québec, du 25 mars 2018 au 29 mars 2018. La présence du gagnant inclut les prix suivants :
 - i. Couverture complète par Makivik du billet d'avion à partir de Montréal ou Québec (gracieuseté d'Air Inuit Ltée.). La valeur estimée d'un tel billet « APEX » est d'environ 3 900,00\$;
 - ii. Couverture complète par Makivik du prix d'hébergement à Kangiqsujuaq (gracieuseté de la Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ)). LA valeur estimée de l'hébergement est de 900,00\$;
 - iii. Une allocation pour repas fournie pour 4 jours (pour un total de 775,00\$)
- b. La valeur totale des prix accordés est de 5 575,00\$.

6. Les moyens de communication utilisés pour informer les gagnants des prix:

- a. La page Facebook de Créations Nunavik Inc. (<https://fr-ca.facebook.com/ivakkak/>)

7. L'endroit, date limite pour réclamer les prix ou, si applicable, si les prix seront livrés aux gagnants:

- a. Les prix seront réclamés selon la section 4 ci-dessus, au bureau de Makivik à Montréal, Québec (1111, boulevard Dr.-Fredrik-Philips, 3^e étage, Montréal, Québec, H4M 2X6) ou

en ligne, notamment (mais pas uniquement) par voie de message privé Facebook sur la page Facebook de la course Ivakkak et ce, au plus tard le lundi 12 mars 2018 à 16h00 (heure de l'Est).

- b. L'octroi des prix se fera sur demande au participant gagnant à son adresse tel que fourni à Makivik selon l'article 4 ci-dessus, à moins que le participant gagnant avise par écrit qu'il/ réclamera son prix directement au bureau de Makivik à Montréal, Québec.
 - c. Afin de pouvoir recevoir leur prix, les participant gagnant devra consentir et signer une Quittance en faveur de Makivik.
-
- 8.** Le participant consent irrévocablement à la collecte de coordonnées personnelles par voie du Concours par Makivik, et à l'utilisation et la divulgation desdits renseignements personnels par Makivik et ses mandataires pour (1) vérifier l'éligibilité des participants à participer dans le présent Concours ainsi que leur respect des présents règlements et (2) dans le cas de formulaire de participation gagnante, que les renseignements personnels restreints aux noms du gagnant et sa municipalité de résidence soit divulgués au public.

 - 9.** De plus, le participant consent irrévocablement et donne quittance entière et complète à Facebook Inc., ses sociétés reliées, administrateurs, employés ou agents de toute responsabilité en lien avec son service pour ce qui a trait au présent Concours; et le participant ainsi consent irrévocablement et reconnaît que le présent Concours n'est pas commandité, appuyé, administré ou associé avec Facebook.

 - 10.** Advenant toute différence ou contradiction dans l'interprétation entre les traductions des présents règlements avec la version en langues anglaise, la version anglaise prévaudra.

 - 11.** Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

 - 12.** Les présents règlements de Concours sont disponibles sur le site Web de la course Ivakkak 2018 au : lvakkak.com .